

Hommage aux aînés

Un homme qui a fait sa marque

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

Toujours dans le cadre du projet « Hommage aux aînés », du Collectif des artistes des lacs, Manon Germain, artiste peintre, a bien voulu immortaliser Claude Boyer pour perpétuer le souvenir d'un homme, un maître de la politique et un citoyen très connu de Sainte-Anne-des-Lacs.

Attirée par la peinture animalière, Manon Germain s'est très rapidement tournée vers le portrait. Lauréate du prix d'excellence *Frida Khalo The Healing Power of Art & Artists*, elle pense souvent à sa mère, également artiste peintre, qui fut sa principale source d'inspiration. Manon était, ainsi, la personne toute désignée pour ce portrait.

De solides racines

M. Boyer soulignera ses 93 ans, en octobre prochain, entouré de ses sept enfants, ses quinze petits-enfants et ses sept arrière-petits-enfants. Sa vive répartie nous fait rire de bon cœur. À part quelques passages dont sa mémoire n'a que faire, Claude Boyer se souvient aisément.

Fier de ses racines, il amorce cette remontée dans le temps, avec ses grands-parents maternels, Valentine LaFrance et Wilfrid Albert Foisy, premières familles de colonisateurs de la région. Il se permet de préciser, ainsi, sa descendance : « C'est par le côté de ma mère, une Foisy, que je suis un descendant de Sainte-Anne-

des-Lacs. Certains de mes enfants y demeurent encore ».

Son père, Benjamin Boyer, né à Piedmont, rencontra Évangéline Foisy à Saint-Anne-des-Lacs et s'établit au lac Marois. Natif de cette partie de la municipalité, M. Boyer y demeure encore.

Son épouse, Lucille Raymond, fut son bras droit, sa partenaire et la mère de ses sept enfants. De son petit sourire moqueur, il rectifia la question posée : « Ce n'est pas moi qui eut nos enfants, mais ma femme ».

Commerçant un jour, commerçant toujours

Claude Boyer a toujours eu le commerce tatoué sur le cœur. Vendre les légumes de son jardin à 12 ans à une clientèle bien établie et livrer des blocs de glace coupés sur le lac avec son père furent ses débuts de commerçant.

Électricien de formation, il délaissa ce métier pour devenir maçon ce qui le conduisit, plusieurs années plus tard, à ouvrir un commerce de ciment qui devint le magasin Matériaux Boyer que l'on connaît

tous pour y avoir fait un petit achat indispensable.

Mais ce magasin a une histoire...

L'interdiction du curé de l'époque à la construction d'une bâtisse devant l'église est à l'origine de ce commerce. Cette interdiction suffit pour voir apparaître un petit kiosque qui subit plusieurs transformations : d'un restaurant où plus d'un citoyen dansa et joua aux cartes à un magasin général et, finalement, au fameux commerce de matériaux de construction.

Sa deuxième vie, la politique

En 1961, Claude Boyer brigua son premier mandat à la mairie en se présentant contre le notaire Raymond Labrèche qu'il a battu par cinq voix.

Un cancer du côlon le força à se retirer de la politique municipale pendant quelques années. Condamné par les médecins, il reprit le chemin de la mairie complètement guéri. Au total, 43 années au service de la population le consacrent « maire du plus long règne de la politique municipale » de la région.

Perdu dans ses pensées, il raconte : « C'était un travail à temps partiel puisqu'il n'y avait pas d'hôtel de ville. On siégeait au sous-sol de l'église ou dans une "shop de bois". On n'était pas payé à ce moment-là. »



Dominique Boyer, fille cadette de Claude Boyer, Manon Germain, artiste peintre de Sainte-Anne-des-Lacs et Claude Boyer ancien maire de cette municipalité posent fièrement devant le portrait de ce dernier.

Toute une vie dans un portrait

Claude Boyer n'est pas un « jaseux ». En riant, il revient sur la demande de Manon Germain de lui faire un portrait : « C'est quoi cela et pourquoi. Je ne l'ai pas dit, mais je l'ai pensé. »

Fier du résultat, il se trouve beau. Un souvenir lui revient : « Moi aussi, je dessinais. »

Manon, l'artiste peintre, a acquiescé facilement à la demande d'une des filles de M. Boyer de lui faire des beaux yeux bleus. Et pourquoi pas ? Les yeux sont des éléments qui l'ont toujours fascinée. Se servant de la technique des « yeux maîtres », elle explique qu'au travers des yeux, elle essaie de voir la nature du personnage.

De toute évidence, la peintre a su, grâce aux techniques utilisées, faire ressortir toute la force qui transcende de M. Boyer, force que l'on peut attribuer à son métier de maçon et, plus spécifiquement, à sa vie de maire.

Le portrait qu'on lui remettra, lors d'une exposition prévue en septembre, trouvera une place d'honneur au côté des toiles de ses grands-parents paternels et maternels ainsi que de celui de sa tendre épouse qui l'a quitté il y a plusieurs années.

Sous le couvert d'une peinture, le portrait de Claude Boyer sera aussi un héritage laissé à la population de Sainte-Anne-des-Lacs.



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 juillet 2021

D'entrée de jeu, la mairesse était heureuse d'annoncer ce premier Conseil en présentiel depuis fort longtemps. Cette séance, à la veille des vacances, fut moins chargée que celles des derniers mois.

De nombreuses subventions

Dès le début de la séance du Conseil, la mairesse a fait l'annonce de plusieurs subventions allouées à la Municipalité.

- La voirie locale : 13 000 \$
- L'accélération des investissements sur le réseau local (1 238 232 \$) et pour le redressement des infrastructures routières locales des gouvernements fédéral et provincial) (2 723 395 \$). Ces sommes ont été obtenues pour la réfection prévue en 2022 des chemins Filion et Fournel.
- Dans le cadre d'un Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux : 155 371 \$
- La bonification du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec déjà utilisé pour la réfection des chemins : 350 699 \$

Consultation publique

Il y aura séance de consultation et

d'information le 19 août 2021 à 19h, au Centre communautaire. Cette séance portera sur les différents projets de règlements concernant notamment l'implantation et l'architecture des remises et des abris temporaires; la garde des poules sur des lots restreints et finalement l'exclusion de milieux sensibles de la superficie minimale de tous lots destinés à la construction.

Réglementation des feux d'artifice?

Comme il n'y a pas de règlement à cet effet, le Conseil se penchera sur la demande de monsieur Drennan, un citoyen très intéressé par l'information. Il faut spécifier que lors des dernières semaines, il y eut beaucoup de pétarades dans le ciel de la Municipalité.

Nom du nouveau pont

Sylvain Harvey, conseiller, a proposé que le Conseil fasse une demande au ministère des Transports pour nommer le viaduc qui surplombe l'autoroute, au nom de Claude Boyer qui a été maire pendant 43 ans. Il y eut consensus et la demande sera acheminée sous peu. Ce pont qui sépare la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la route 117 est présentement

en réparation et, selon les prédictions de la mairesse, sera terminé, vers la mi-août.

Gestion des fossés et des chemins

En date du 17 juin, 775 tonnes de terre contaminée et de matériaux divers ont été retirés des fossés. Présentement, la somme de 30 000 \$, sur un budget de 90 000 \$, a été dépensée.

Plusieurs ponceaux ont été remplacés notamment sur les chemins Bouton d'argent, Bourgeon et Olivier. Pour ce dernier, le travail n'est pas encore terminé dû à un retard de dynamitage.

Projet de loi 67

Selon le conseiller Vaillancourt, le projet de loi 67 modifie plusieurs lois québécoises. L'un des changements apportera des modifications pour le traitement des dérogations mineures.

Pour une meilleure compréhension, le directeur général rejoint par le Journal a expliqué ainsi : « Une dérogation mineure ne saurait être accordée si elle a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement. »

Compte rendu du comité des Loisirs

La conseillère Hamé a fait rapport d'une réussite totale pour les inscriptions aux différentes activités gratuites dans le cadre de la

programmation estivale en plein soleil. Les inscriptions vont bon train et certaines activités sont déjà commencées.

Compte rendu du comité de l'Environnement

Quant au conseiller Grégoire, il a fait état de la grande préoccupation des membres du CCE concernant le danger de l'introduction du myriophylle à épis dans les plans d'eau de la Municipalité. Les membres du comité ont posé des questions à l'égard de l'installation de la nouvelle station de lavage. Il a poursuivi en spécifiant que cette station de lavage est un des moyens qui s'inscrit dans cette lutte entreprise par la Municipalité, le CCE et l'ABVLACS. Pour l'instant, les lacs ne sont pas encore touchés, mais comme cette plante ne peut être éradiquée, il en coutera des sommes importantes pour seulement essayer de la contrôler.

Dernière nouvelle concernant les conteneurs à styromousse. Les citoyens répondent en grand nombre et semblent respecter les consignes concernant la propreté du polystyrène exigée. Pour l'instant, 4 à 5 sacs de 1 100 litres chacun sont ramassés par semaine. Dans le prolongement de ce projet, les sacs seront entreposés en attendant que la compagnie vienne les récupérer.

Périodes de questions

Monsieur Bouchera est venu parler du niveau d'eau du lac Marois qui est anormalement élevé depuis quelques années. Cette problématique affecte dangereusement les berges. Le conseiller Vaillancourt est arrivé au même constat. Une demande sera acheminée au directeur du service de l'Environnement pour qu'il y ait vérification.

Madame Caroline Desrosiers a questionné le Conseil sur les mesures prises par la Municipalité pour la protection des sentiers sur son territoire. L'embauche d'un agent des parcs et sentiers, pour la saison estivale, est un des moyens prévus pour assurer protection et sécurité.

« On est très confiant qu'avec le protocole d'entente entre la Ville de Prévost, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et l'organisme Héritage plein air du Nord, on repart sur une nouvelle base avec des communications plus étroites sur le développement de nouveaux sentiers, la protection de l'environnement et la sécurité dans les sentiers, » a complété, Jean-Philippe Gadbois, le directeur général.

Le conseiller Harvey a ajouté que la Municipalité verra à l'intégralité de ses sentiers. Sont compris dans cette protection les sentiers qui se retrouveront sur de nouveaux projets de lotissements.